



Refus de naturalisation pour être ressortissante du pays dans lequel j'exerce mes fonctions

Par **Pinella**, le **08/08/2019** à **11:10**

Bonjour,

Je suis libanaise, résidente au Liban. Du fait de mon travail (employée groupe Société Générale) pour plus de 10 ans, j'ai le droit de déposer ma demande de naturalisation.

Le dossier a bien été complété et envoyé en France par l'ambassade Française au Liban.

Je reçois aujourd'hui un refus de naturalisation pour "être ressortissante du pays dans lequel j'exerce mes fonctions", ce qui est bien normal dans mon cas.

De même, la lettre précise que vu "l'absence de liens particuliers avec la France en dehors de mon activité professionnelle [...] et en application de l'article 48 du décret 93.1362 du 30 Décembre 1993", ma demande de naturalisation a été rejetée. Bien entendu, je voyage souvent en France et en Europe, j'ai de la famille partout en Europe et en France. A l'ambassade on m'avait précisé que mon dossier avait bien tout ce qu'il faut, sinon ils ne l'auraient pas envoyé.

Merci de m'aider à savoir ce qu'il faudra précisément mentionner dans ma lettre de recours afin d'optimiser mes chances dans l'obtention de la nationalité.

Par **Visiteur**, le **08/08/2019** à **12:58**

Bonjour

Oui, sauf exception ou dérogation, la résidence en France est un critère d'obtention de la nationalité.

[accès-a-la-nationalité-française/](#)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>